

A transmettre au :
Pôle Vie sociale
Cellule départementale de protection des personnes
 4 rue Victor Duchamp
 42026 Saint Etienne cedex 1
 Tél. : 04 77 49 92 10 Fax : 04 77 49 92 11
cdpp42@loire.fr

**En cas de faits susceptibles d'être qualifiés
 pénalement transmettre à :**

M. le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
 Roanne fax : 04 77 44 48 18
 St Etienne fax : 04 77 43 33 75

Information recueillie	Date :	Heure :
Par téléphone En entretien physique		

Données relatives à la personne qui révèle l'information préoccupante

- Parent (précisez) : - l'enfant lui même
- Voisin : - l'adulte lui même
- Anonyme : - Autres (précisez : professionnel, élu...):

Nom-prénom : **Profession :** **Tel :**

Adresse :

La personne accepte-t-elle d'être recontactée ? **OUI** **NON**

ENFANCE	Informations concernant l'(les)enfant(s)			
	NOM - Prénom	Date de naissance	Adresse(Pécisez si établissement)	
	Informations concernant les détenteurs de l'autorité parentale s'il s'agit de mineurs			
	NOM-Prénom	Père-mère autres (précisez)	Adresse	Téléphone

ADULTE	Informations concernant l'(les)adulte(s)		
	NOM - Prénom		
	Date de naissance		
	Adresse (Précisez si établissement) (étage)		
	Téléphone		
	Situation professionnelle		
	Situation matrimoniale		
	Médecin traitant		
	Nom-Adresse-Tél		

Informations concernant les autres membres de la famille ou les aidants				
NOM - Prénom	Lien de parenté	Age	Adresse	Téléphone

**Description des faits et des risques encourus
par la ou les personnes en situation de danger ou en risque de l'être:**

Il s'agit des éléments que vous avez en votre possession et/ou que vous avez recueilli auprès de la personne qui vous informe :

- * Motif de l'information en reprenant la formulation de la personne qui vous informe
- * Pourquoi aujourd'hui, facteur déclenchant ? (Noter les faits précis avec dates si possible).
- * Quel entourage, quelles conditions de vie, de logement, de santé, de ressources etc... ?
- * La personne qui vous informe est –il un témoin direct, un porte-parole ? –
- * Y a -t-il d'autres procédures en cours (mesure de prévention ou de protection, tutelle, mesure de garde, AEMO, dépôt de plainte, signalement, prise de contact avec divers services...) ? - Y-a-t-il des intervenants à domicile ?

Y a-t-il d'autres procédures en cours (mesure de prévention ou de protection, tutelle, mesure de garde, AEMO, dépôt de plainte, signalement, prise de contact avec divers services...) ? -Y-a-t-il des intervenants à domicile ?

[illegible]

Information des parents

ATTENTION : Dans le cas d'un signalement au Procureur de la République (faits pouvant être qualifiés pénalement : ex : maltraitances, suspicions d'abus sexuels...), les parents ne doivent pas être informés.

Dans le cas d'une information préoccupante, les parents doivent être systematiquement informés de la transmission de cette fiche de recueil.

Si non-information des parents, expliquer les raisons :

.....

Données relatives au professionnel qui recueille et transmet l'information préoccupante

Institution/service/association :

Nom-prénom :

Profession :

Adresse :

Téléphone où le professionnel peut être joint rapidement :

E-mail :

Date de transmission :

Signature